



# Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 9 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux, le 9 juillet à 14h30, les membres de l'association « Luberon Nature » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, salle des Fêtes - Jardin de Madame - 84480 Oppède sur la convocation en date du 20 juin 2022 régulièrement adressée aux membres.

Il a été établi une feuille de présence.

Conformément à l'article 11 des statuts de l'association, l'Assemblée est présidée par Monsieur Robert BOZZA, Président assisté des membres du Conseil d'Administration.

Messieurs Mustapha MOKRANE et Alain MERA, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Mustapha MOKRANE est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau permet de constater que les membres présents ou représentés possèdent 77 voix (présents 38 et 39 pouvoirs) sur les 179 voix ayant droit de vote. Le quorum est atteint.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Introduction par M. Robert Bozza, Président de Luberon Nature
2. Approbation du rapport moral 2021 ;
3. Approbation du rapport financier 2021 et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Approbation du Budget pour l'exercice 2022 ;
6. Election des administrateurs ;
7. Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les statuts de l'Association ;
- Le rapport moral 2021 ;
- Le rapport financier 2021 comprenant le budget 2022 ;
- Le texte des résolutions soumis à l'Assemblée.

Le Président déclare la discussion ouverte et présente le rapport moral 2021 assisté des membres du Conseil d'Administration. Le rapport financier 2021 et le budget 2022 sont également présentés par le Trésorier.

Après échanges et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la discussion close et met aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport moral et de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se soldent par un déficit de 7 661 € qu'il est proposé d'affecter au compte de Report à Nouveau. En conséquence les fonds associatifs sont ramenés de 53 277 € au 31 décembre 2020 à 45 616 € au 31 décembre 2021.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### **TROISIEME RESOLUTION**

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2022 prévoyant un total de recettes de 22 150 € hors éléments exceptionnels et un total de dépenses de 15 664 €, soit un excédent de 6 486€.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

Le Président fait part des cooptations suivantes intervenues récemment au sein du Conseil d'Administration :

1. Monsieur Gérard Der AGOBIAN (coopté le 24 janvier 2022)
2. Madame Sigrid FALCK (cooptée le 24 janvier 2022)

Le Président fait part de la candidature au Conseil d'Administration reçue le 7 juin 2022 de :

3. Madame Géraldine BASCOU

Le Président fait part de la candidature pour renouvellement au sein du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de trois ans de :

4. Madame Geneviève DUPOUX-VERNEUIL (échéance 2022)
5. Madame Crystal WOODWARD (échéance 2022)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de procéder à l'élection de chacune de ces 5 personnes, conformément aux Statuts. Ces administrateurs seraient élus pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à

l'Assemblée Générale appelée en 2025 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Si tous les candidats venaient à être élus, la composition du Conseil d'Administration serait la suivante :

Présidente d'Honneur : Madame Ione TEZE-DAUM

1. Monsieur Robert BOZZA (échéance 2023)
2. Monsieur Henri MABILLE (échéance 2023)
3. Monsieur Pierre BRETEL (échéance 2024)
4. Monsieur Bruno JULIENNE (échéance 2023)
5. Monsieur Mustapha MOKRANE (échéance 2023)
6. Monsieur Michel MARCELET (échéance 2024)
7. Monsieur Alain MERA (échéance 2023)
8. Madame Geneviève DUPOUX-VERNEUIL (échéance 2025)
9. Madame Crystal WOODWARD (échéance 2025)
10. Monsieur William BOUVIER (échéance 2023)
11. Monsieur Karl ANTIER (échéance 2024)
12. Madame Solinne MORETTI (échéance 2024)
13. Monsieur Gérard Der AGOBIAN (échéance 2025)
14. Madame Sigrid FALCK (échéance 2025)
15. Madame Géraldine BASCOU (échéance 2025)

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 17h00.

Le Président :

Robert BOZZA



Les Scrutateurs :

Alain MERA



Le Secrétaire :

Mustapha MOKRANE



Mustapha MOKRANE



